AVANT ART. 53 N° II-828

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º II-828

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Sermier, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Cattin, M. Viala, M. Descoeur, M. Vatin, Mme Bassire, M. Brun, Mme Audibert, Mme Trastour-Isnart, M. Pauget, M. Huyghe et Mme Serre

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### **AVANT L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:**

#### Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Dans un souci de transparence concernant la transition écologique, le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel de la gestion du fonds de structuration « *avenir bio* » au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à assurer la transparence dans la gestion du fond de structuration « *avenir bio* » en demandant à ce que soit tenu un rapport annuel de la gestion dudit fond de structuration, afin de justifier le soutien gouvernemental.